



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
---------------------------------	---------------	--

Aéronef (type couleur immatriculation)	Ecureuil AS 350 B3 F-GJKY
--	---------------------------

Bénéficiaire (nom + téléphone)	ONF / Privé Mme Templier
--------------------------------	--------------------------

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
21.08.17	Prapic	Paravalanche des Sariesses	25			Voir plan de dépose ci joint
21.08.17	Prapic	Cabane de la Terce	1			1 rotation de descente pour la fin de chantier

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Autorisation accordée refusée

N°

493 / 2017

Suivi par :

Frédéric Sabatier

à Gap, le

18/08 / 2017

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national